

Le ministre du Revenu national a informé le Comité qu'au moment de s'inscrire en vue de la perception de la TPS, les entreprises auront accès aux programmes et à l'information nécessaires pour les aider à se préparer. Le nombre attendu d'entreprises et d'organismes qui s'inscriront devrait atteindre 1,6 million.

Le Comité est d'avis que la confusion et l'incertitude qui entourent la TPS seraient grandement réduites si les entreprises pouvaient s'inscrire au plus tôt auprès de Revenu Canada. Le Comité recommande donc

**Que le ministère du Revenu national presse les entreprises à s'inscrire au plus tôt en vue de la perception de la taxe, afin qu'elles obtiennent l'information essentielle.**

Le projet de loi visant l'adoption de la TPS (C-62) a été adopté par la Chambre des communes et passe maintenant devant le Sénat du Canada. Un certain nombre de témoins craignent que la prolongation du délai d'adoption de la TPS ne nuise aux entreprises et aux consommateurs. L'un d'entre eux pense que cette situation pourrait multiplier les risques de double imposition et faire monter encore davantage les prix à la consommation. Un autre, représentant le Conseil canadien du commerce de détail, a demandé de devancer l'adoption du projet de loi pour que les «consommateurs et les commerçants connaissent au plus tôt les règles du jeu». Le ministre des Finances a signalé que l'incertitude associée au retard législatif ferait monter les coûts pour les entreprises et les consommateurs. Il a fait valoir en outre qu'un délai retarderait les avantages économiques appréciables qui doivent ressortir de la réforme du régime fiscal. Parallèlement, le ministre du Revenu national a déclaré au Comité qu'un retard dans la mise en oeuvre de la taxe entraînerait une perte de l'ordre de plusieurs millions de dollars pour les entreprises, le gouvernement et les consommateurs.

Le Comité est d'avis que tout retard pris par le projet de loi au cours du processus législatif entravera la souple transition au régime de la TPS. Les entreprises redoutent l'incertitude; les règles doivent être claires. Enfin, les consommateurs bénéficieront de la clarté de la situation.

Le Comité prie instamment les responsables de ne pas repousser plus longtemps l'adoption du projet de loi C-62. Il recommande donc

**Que la Chambre des communes envoie au Sénat un message détaillant les coûts aux consommateurs, aux entreprises et au gouvernement qu'entraîne le fait de différer l'adoption du projet de loi C-62.**